

RELEVÉ DE DÉCISIONS DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
DU CONSEIL ACADEMIQUE

Réunion plénière du 15 mars 2018

LES MEMBRES DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DU CONSEIL
ACADEMIQUE ONT :

- Ont émis un **avis favorable** par 23 voix pour, 10 voix contre et 2 abstentions (35 votants) à la **création du Diplôme Universitaire « Référent laïcité-Gestion du fait religieux » en formation continue à la Faculté des Lettres.**
- Ont émis un **avis favorable** par 30 voix pour, 2 voix contre et 3 abstentions (35 votants) à l'**ouverture en M2 du parcours type Ingénierie mathématique en apprentissage.**
- **Ont approuvé** à l'unanimité (35 votants) la **désignation de mesdames Isabelle LEGRENZI et Géraldine PAUMIER**, membres de la CFVU, afin de siéger **au sein du Conseil des Activités Contractuelles.**
- **Ont approuvé** par 29 voix pour, 4 voix contre et 2 abstentions (35 votants) **les modalités de fonctionnement de la commission de suivi de la réforme sur l'accès au 1^{er} cycle universitaire.**
- **Ont approuvé** par 29 voix pour, 4 voix contre et 2 refus de vote (33 votants) la désignation de monsieur Jean BASTIANELLI, personnalité extérieure, en tant que proviseur du lycée Louis le Grand, et des membres suivants :
 - Monsieur Alexandre HERTIG- représentant du collège A
 - Madame Charlotte DUPONT- représentante du collège B
 - Madame Isabelle LEGRENZI- représentante du collège BIATSS
 - Monsieur Hugo MONTEMONT (titulaire)/ Monsieur Sébastien FARKAS (suppléant) *Bouge ta Fac-* représentants des usagers
 - Madame Maryam POUGETOUX (titulaire)/ Madame Bridget NDUNGU (suppléante) *UNEF et associations étudiantes-* représentants des usagers

La composition de la commission de suivi de la réforme sur l'accès au 1er cycle universitaire sera complétée lors de la prochaine réunion de la CFVU.

- Compte tenu des modifications demandées en séance, **l'approbation du procès-verbal du 24 janvier 2018 a été reportée à la prochaine réunion de la CFVU.**
- Ont émis un **avis défavorable** (le président ayant voix prépondérante) par 13 voix contre, 13 voix pour et 9 abstentions au **principe de non comptabilisation des absences des étudiant.e.s les jours de mobilisation nationale.**

Le président de Sorbonne Université

